



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Territoire De Lunéville
A Baccarat

SEANCE DU 30 MAI 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
79	51	51 + 18 pouvoirs

Date de convocation 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle Polyvalente - 10 rue de Lunéville - 54300 Marainviller, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, président.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Jocelyne CAREL, Christian GEX, Sabrina VAUDEVILLE, Bruno MINUTIELLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, Hélène HEDDOUD, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Bernard GENAY, Murielle GRIFFOUL, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Pierre-Jean COURBEY, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Alain FORTIER, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL, Audrey FINANCE, Joël DONATIN.**

Absents : **Yvette COUDRAY, Laurent KUREK, Thierry BIET, Hervé BERTRAND, Stéphane DECUGIS, Christelle VIVOT, Jean-Marie LARDIN, Jacques PISTER, Michel JACQUOT, François GENAY, Adeline COIGNUS, Christine THOMAS.**

Représentés : **Martial BANNEROT à Sabrina VAUDEVILLE, Didier COLIN à Christian GEX, Bernard MICLO à Alain THIERY, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Claude BAILLY à Alexandra HUGO, Gérald BARDOT à Colette MANSUY, Ludovic CHAUMET à Jonathan HAUVILLER, Anne-Marie DI MARINO à Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Valérie DIDIER à Frédéric BREGEARD, François FRASNIER à Catherine LAURAIN, Virginie GENOT à Christian FLAVENOT, Etienne MAIRE à Thibault VALOIS, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX à Catherine PAILLARD, Laurie PÉRISSÉ à Murielle GRIFFOUL, Caroline THOMAS à Alain FORTIER, Jean-Luc DEMANGE à Francine GARNIER, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ, Ludivine GEANT à Ludwig MISCHLER.**

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : EQUIPEMENTS SPORTIFS – Utilisation du bassin du centre aqualudique Aqualun' par les collèges et lycées du territoire
Rapporteur : Mme. Alexandra HUGO
N° de délibération : 2024_112

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
51	18	69	0	0	0

Depuis 2017, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) met à disposition des collèges et lycées de son territoire, le bassin principal du centre aqualudique Aqualun' afin de permettre aux élèves d'y pratiquer l'éducation physique et sportive dans le cadre du programme scolaire des classes du secondaire.

Pour les années scolaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, la CCTLB souhaite poursuivre ce partenariat en établissant une nouvelle convention avec lesdits établissements.

Le coût pour l'établissement s'élève à 57,00 € (cinquante-sept euros) par heure d'utilisation, pour l'année scolaire 2024-2025, puis suivant le tarif en vigueur validé par la CCTLB, sur proposition d'AQUALUN', pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027.

Les modalités d'utilisation et les conditions financières sont définies par une convention jointe en annexe, d'une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président à signer les conventions d'utilisation du bassin principal du centre Aqualun' par les établissements scolaires du secondaire situés dans le ressort de la CCTLB sur la base du modèle de la convention jointe.

Le Conseil communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer les conventions à intervenir pour l'utilisation du bassin principal du centre Aqualun' par les établissements scolaires du secondaire situés dans le ressort de la CCTLB
- Valide le coût par séance et par classe de la mise à disposition pour un montant de 57,00 € pour l'année 2024-2025, puis suivant le tarif en vigueur validé par la CCTLB, sur proposition d'AQUALUN', pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Bruno MINUTIELLO, Président

Une signature numérique stylisée en gris, consistant en une série de courbes fluides et entrecroisées.

Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2024.06.05 19:26:19 +0200
Ref:6632544-9934637-1-D
Signature numérique
le Président